

# Le Conseil fédéral suit le PLR: les standards de l'OCDE seront appliqués aux CDI

Berne, le 19 février 2014

## Communiqué

### Le Conseil fédéral suit le PLR: les standards de l'OCDE seront appliqués aux CDI

#### La place financière suisse dépend d'une adaptation rapide des conventions existantes

---

**La place financière suisse doit être rendue conforme aux normes internationales sur le blanchiment d'argent du GAFI (Groupe d'Action financière), sans que les principes de base du droit suisse ne soient violés. Le PLR salue la décision prise aujourd'hui par le Conseil fédéral de suivre une [motion déposée par le conseiller national PLR Ruedi Noser](#). Grâce à cette démarche, les conventions de double imposition déjà existantes (CDI) seront adaptées unilatéralement aux normes de l'OCDE en matière d'assistance administrative. Depuis 2009, 45 CDI ou accords sur l'échange de renseignements en matière fiscale ont été révisés ou complétés. Les CDI telles que celle passée avec l'Italie, à qui la Suisse pose des demandes reconventionnelles, seront exclues de la nouvelle loi.**

Pour que la Suisse puisse passer avec succès l'examen par des pairs organisé par le Forum mondial, qui est central pour que la place financière suisse soit conforme aux normes du GAFI, une part importante des CDI doivent être adaptées à la norme OCDE en vigueur. Pour la Suisse, au vu du nombre important de ces accords, l'adaptation prendra un certain temps, trop de temps.

#### La Suisse doit être en mesure de passer rapidement l'examen par des pairs

La ratification proposée de la convention élaborée par le Conseil de l'Europe et l'OCDE concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale ne résoudra pas le problème de la limite temporelle. Cette convention prévoit un effet rétroactif de trois ans. A moins de porter atteinte à d'importants principes de droit, la Suisse ne pourra faire entrer en vigueur la convention que dans trois ans, c'est-à-dire trois ans après avoir annoncé sa ratification. Par conséquent, il n'est pas garanti que les conditions de l'examen par des pairs soient remplies.

#### Introduire une loi fédérale pour toutes les CDI existantes

La motion propose une démarche plus rapide et plus efficace : par la voie d'une loi fédérale, la norme valable aujourd'hui sur le plan international en ce qui concerne l'assistance administrative peut être étendue unilatéralement à tous les pays auxquels la Suisse n'oppose pas de contre-revendications. Grâce à l'élaboration d'un tel article de loi pour les conventions de doubles impositions qui n'ont pas encore été adaptées aux standards, le processus d'examen par les pairs peut être accéléré. Cet argument est central pour les sociétés financières ainsi que pour les nombreuses places de travail du secteur local de la finance – **par amour de la Suisse.**

---

# Le Conseil fédéral suit le PLR: les standards de l'OCDE seront appliqués aux CDI

## Contacts:

› Philipp Müller, conseiller national, président du PLR, Les Libéraux-Radicaux, 079 330 20 79

› Ruedi Noser, conseiller national, 079 500 70 44

› Fulvio Pelli, conseiller national 079 230 02 03

› Christian Lüscher, conseiller national 079 355 37 52

› Pia Guggenbühl, cheffe de la communication, 079 566 60 10

› Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48